



LIBELLE DE POSTE

Agent de comptabilité

RATTACHEMENT

Vous faites partie de la Direction Finance, et êtes rattaché(e) au Responsable comptable.

MISSION

Réaliser la compatibilité des opérations effectuées dans le respect des règles légales et des procédures internes.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Si Marchandises /Fournisseurs:
 - Saisir les factures, les contrôler par rapport aux entrées en stocks ou bons de commande ;
 - Lettrer les comptes fournisseurs, le cas échéant ;
 - En cas de litige assurer le lien entre les opérationnels de Sysco France et le fournisseur afin de le solutionner.
- Si Ristournes :
 - Effectuer le règlement des ristournes clients et assurer la facturation de la Coopération Commerciale : vérifier le chiffre d'affaires réalisé par les clients en fonction des paliers déterminés par les contrats, contrôler le montant, enregistrer la facture dans SAP, envoyer le règlement (chèques) aux clients.
 - Suivre la comptabilité des comptes clients afin de s'assurer que tout paiement a été réglé ;
 - Mettre à jour et vérifier les contrats de Ristourne et Coopération Commerciale client avec SAP ;
 - Suivre et clôturer mensuellement les comptes Ristournes Clients et Coopération Commerciale.
- Si Frais généraux :
 - Comptabiliser les factures de frais généraux et les notes de frais des salariés ;
 - Rapprocher les factures avec les demandes d'achat et suivre les demandes d'achat ;
 - Envoyer les factures en validation et suivre les comptes fournisseurs ;
 - Effectuer le reporting mensuel :
 - Clôturer les comptes comptables de frais généraux
 - Préparer la justification de comptes de bilan (collectif, fournisseurs, frais généraux et comptes de provision).

CONDITIONS D'EXERCICE

Travail en équipe (fixes, tournantes)



PRE-REQUIS / TITRE HABILITATION OBLIGATOIRES

A venir

COMPETENCES CLES

A venir

CONNAISSANCES

A venir

PASSERELLES METIERS

Responsable comptable

Cette fiche de poste est communiquée à titre d'information. Son contenu n'est ni limitatif ni exhaustif et pourra être amené à évoluer en fonction des nécessités de l'entreprise, sans que cela ne constitue une modification de la qualification du poste ou du contrat de travail.